

DÉPARTEMENT  
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
Séance du 26 mars 2019

ARRONDISSEMENT  
TOURS

Le vingt-six mars 2019, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 20 mars 2019, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

**ANVAL**  
Syndicat Mixte  
Affluents Nord Val de Loire

Titulaires présents : Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Bruno FENET, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Michel PASQUIER, Mme Régine HINET, M. Antoine REILLE, Mme Valérie DEPLOBIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Dominique GOURDON, M. Michel HIRTZ, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTELE, M. Jean-Pierre RIOT, M. Gilles EDELIN, M. Pierre HABERT, M. Jacques MOTARD, M. Eric POUDELET.

Nbre de Membres en exercice : 33

Nbre de Présents : 19

Nbre de suffrages exprimés : 19



**DEL 26032019-08 : RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

L'article 107 de la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 a modifié l'article L2312-1 du CGCT. Il précise que dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de 3.500 habitants et plus (article L 5211-36 du CGCT), M. le Président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

M. Bertrand RITOURET, 1er Vice-Président, présente les orientations budgétaires :

● **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019.**

Les comptes administratifs 2019 des 4 anciens syndicats font apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 :	139 497,56 €
Excédent d'investissement cumulé à fin 2018 :	154 837,29 €

Les reste-à-réaliser 2018 en dépenses d'investissement :	72 636,00 €
Les restes à réaliser 2018 en recettes d'investissement :	44 004,00 €

Ces résultats totalisent un excédent d'investissement, intégrant les restes à réaliser de 126 205,29 €.

Compte tenu de ces résultats et des actions envisagées en 2019, les orientations budgétaires sont les suivantes :

**A- SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**1- DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 469 500,00 €

Ces dépenses comprennent :

- Les charges à caractère général	250 715,00 €
- Les charges de personnel	100 000,00 €
- Les autres charges de gestion courante	70 000,00 €
- Les intérêts des emprunts et dettes	177,73 €

- Les dépenses imprévues 33 709,37 € \*
- Les dotations aux amortissement 14 897,90 €

\* il est remarqué que les dépenses imprévues dépassent 7,5% des charges réelles et doivent donc être revues.

## 2- RECETTES

Les recettes s'élèvent à 469 500,00 €

Ces recettes comprennent :

- L'excédent antérieur reporté 139 497,56 €
- Les dotations et participations des communes 329 952,44 €
- Les produits financiers 50,00 €

## 6 SECTION D'INVESTISSEMENT :

### 1- DEPENSES

Les travaux reportés sur 2019 au titre des reste-à-réaliser 2018 s'élèvent à 72 636 € (travaux sur le SMCA).  
Les propositions budgétaires pour l'année 2019 s'élèvent à 141 364,00 €.

### 2- RECETTES

Les reste-à-réaliser 2018 s'élèvent à 44 004,00 €.

Les recettes prévisionnelles 2019 se décomposent comme suit :

- Un excédent d'investissement reporté à hauteur de 154 837,29 €
- L'opération d'ordre relative aux amortissements : 14 897,90 €
- Les subventions d'investissement : 260,81 €

Après en avoir débattu, le Comité syndical **PREND ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires 2019, joint à la présente délibération, qui vient de lui être présenté.

Fait à La Membrolle-sur-Choisille,  
Le 28 mars 2019

**ANVAL**  
(Syndicat Mixte des Affluents  
Nord Val de Loire)  
Siège social : Place de l'Europe  
100 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Pour extrait certifié conforme,

Sébastien MARAIS, Président

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le  
Publié ou notifié le

2/04/19  
2/04/19